

À la une

Contentieux et données personnelles : le droit d'accès est-il le nouvel article 145 du Code de procédure civile ?

étude par Myriam BENZAZZA et Mathilde GÉROT

Le droit d'accès, instauré par le RGPD comme outil de contrôle, au service des particuliers, de l'usage fait de leurs données personnelles, est de plus en plus utilisé par des demandeurs dans l'objectif, non pas de veiller à la protection de ces dernières, mais d'obtenir des éléments de preuve en vue d'un éventuel contentieux.



© vegefox.com_AdobeStock

Actualité

La profession d'avocat face à l'essor des IA génératives spécialisées en droit

focus

Jurisprudence

Preuve déloyale cesse de n'être jamais recevable

note par Clément BIZET
sous Cass. ass. plén., 22 déc. 2023

Calcul de la créance de participation : la prise en compte de l'industrie personnelle de l'époux par la Cour de cassation

note par Fanny HARTMAN
sous Cass. 1^{re} civ., 13 déc. 2023

Gazette Spécialisée

DROIT DES SOCIÉTÉS

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• **Dorothee GALLOIS-COCHET**

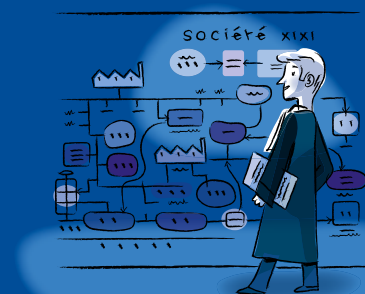
Professeure à l'université Paris Dauphine - PSL

• **Maud LAROCHE**

Professeure à l'université Paris Nanterre

AVEC LA PARTICIPATION DE

Clément BARRILLON, Bastien BRIGNON, Matthieu BUCHBERGER, Marie CAFFIN-MOI, Alexandre DALION, Margaux DEUCHLER, Guillaume GRUNDELER, David MANTIENNE, Thibaut MASSART, Claire-Anne MICHEL, Jean-Marc MOULIN, Isabelle PRODHOMME, Karine RODRIGUEZ, Mathieu STOCLET, Lucie WATRIN et Anne-Françoise ZATTARA





“ Le droit du numérique entre à la collection Domat ”

Disponible
sur



www.lgdj.fr

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordnatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2024

· Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 591,16 € TTC

Recueils + table seuls : 576,87 € TTC

Journal, recueil + table : 795,36 €

Abonnement feuilletable numérique : 254,23 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 669 €

Journal, recueil + table : 892 €

Abonnement feuilletable numérique : 249 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : [@LextensoAvocat](https://twitter.com/LextensoAvocat)

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 689 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

GPL459w9 ■ La profession d'avocat face à l'essor des IA génératives
spécialisées en droit 3

GPL459x2 ■ Retraites des avocats : une remise en cause du principe
de la solidarité intergénérationnelle 6
libres propos par Didier Roucoux

Technique

GPL459w6 ■ RSE/ESG, quels rôles et opportunités pour les cabinets ?
étude par Solenne BRUGÈRE et Benjamin PITCHO 7

Doctrine

GPL457r0 ■ Contentieux et données personnelles : le droit d'accès est-il
le nouvel article 145 du Code de procédure civile ? 11
étude par Myriam BENAZZA et Mathilde GÉROT

Jurisprudence

GPL459w2 ■ Preuve déloyale cesse de n'être jamais recevable 14
note par Clément BIZET sous Cass. ass. plén., 22 déc. 2023

GPL458y3 ■ Calcul de la créance de participation : la prise en compte
de l'industrie personnelle de l'époux par la Cour de cassation 17
note par Fanny HARTMAN sous Cass. 1^{re} civ., 13 déc. 2023

GPL459s7 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation 21
par Catherine BERLAUD

GPL459f8 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État 26
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC

GPL459c2 ■ Chronique de jurisprudence de droit de la presse 29
par François FOURMENT et Philippe PIOT <https://lext.so/GPL459c2>



Gazette Spécialisée

DROIT DES SOCIÉTÉS

29

Sous la responsabilité scientifique de
Dorothee GALLOIS-COCHET et Maud LAROCHE